

# Le procès d'Alain Carignon s'ouvre à Lyon. L'ancien maire de Grenoble est accusé de corruption dans l'affaire Dauphiné News.

Par [Mireille DEBARD](http://www.liberation.fr/auteur/4011-mireille-debard)(<http://www.liberation.fr/auteur/4011-mireille-debard>) — 25 septembre 1995 à 08:01

C'est dans la plus grande salle du nouveau palais de justice de la

Part-Dieu, à Lyon, que s'ouvre aujourd'hui à 14 heures le procès Dauphiné News avec, comme prévenu vedette, Alain Carignon. Pendant deux semaines, celui qui fut maire de Grenoble et deux fois ministre doit s'expliquer ainsi que sept autres personnes sur une affaire de corruption. Il lui est reproché d'avoir accordé, en 1989, la délégation du service public des eaux de sa ville conjointement à la Lyonnaise des eaux et au groupe Merlin en échange de «cadeaux» évalués à plus de 21 millions de francs.

PUBLICITÉ

inRead invented by Teads

Carignon retrouvera son conseiller Jean-Louis Dutaret, avocat international, président de la Sofirad (holding gérant les participations de l'Etat dans l'audiovisuel) lorsqu'il est cueilli par la police et écroué, lui aussi, pendant près de sept mois. Carignon affrontera aussi son principal accusateur, Marc-Michel Merlin, PDG de la SDEI (Société de distribution des eaux intercommunales).

Lorsque l'information est ouverte en février 1994, Alain Carignon, aidé de Dutaret, multiplie les interventions sur les témoins pour que les enquêteurs ne remontent pas jusqu'à lui. Les investigations portaient au départ sur l'étrange sauvetage par des filiales de la Lyonnaise des eaux du groupe de presse Dauphiné News, né avant les municipales de 1989 et mort peu après. Mais les indices s'accumulent. Le maire de Grenoble était bien, selon les enquêteurs, le dirigeant de fait du groupe de presse. Convoqué en juillet 1994 pour sa mise en examen par le juge d'instruction Philippe Courroye, Carignon doit démissionner de son poste de ministre de la Communication. En septembre, il ressort souriant d'une audition et affirme «s'être complètement expliqué». En octobre, le lien est établi entre le sauvetage de Dauphiné News et le contrat de l'eau. Carignon est placé sous mandat de dépôt, notamment à cause «des risques de pression sur les témoins». Libéré en mai par la chambre d'accusation, il renonce à se présenter aux élections municipales le mois suivant.

Durant l'instruction, Alain Carignon a contesté obstinément son implication dans l'affaire. Il semblerait décidé à reconnaître devant le tribunal quelques cadeaux minimes. L'ancien quadra du RPR, qui s'était juré avec onze acolytes de rénover la droite, devrait pouvoir compter dans une certaine mesure sur la solidarité de Jean-Louis Dutaret, omniprésent dans les discussions sur le contrat de l'eau.

Il aura aussi à démontrer que Whip, la société de conseil en entreprise qu'il a fondée et qui tournait presque exclusivement avec les honoraires de la Lyonnaise et du groupe Merlin, n'était pas une société écran. De même l'un des dirigeants de la Lyonnaise épinglés dans l'affaire, Jean-Jacques Prompsy, soutiendra que les 2 millions d'honoraires versés à Whip par sa société correspondaient à une prestation effective.

En revanche, Carignon devra faire face à quelques proches collaborateurs ou associés devenus ses accusateurs. Parmi ceux-ci, ses deux anciens chefs de cabinet, Patrick Thull et Denis Bonzy, cités comme témoins par le ministère public ou encore l'un des principaux prévenus, Marc-Michel Merlin. Cet été, ce dernier a rompu avec la Lyonnaise des eaux, son associée depuis le contrat de l'eau de Grenoble, perdant ainsi tous ses postes au sein de la galaxie. Sollicité par les émissaires de Carignon, Merlin paie pour le maire de la ville les trajets en avion, un appartement boulevard Saint-Germain à Paris, et du personnel attaché à son service. En dépit de ces efforts financiers prodigués dès 1986, il devra, à la demande d'Alain Carignon, partager le marché avec la puissante Lyonnaise des eaux. L'accord de partenariat est mis au point au cours d'un déjeuner le 3 octobre 1987. Parmi les convives figure le PDG (RPR) de la Lyonnaise, Jérôme Monod. La concession ne sera accordée aux deux partenaires qu'en 1989, après la réélection de Carignon à la mairie. Merlin n'est pas complètement perdant. En 1991, il cède sa société, la SDEI, pour 1,8 milliard de francs à la Lyonnaise.

Deux dirigeants de la Lyonnaise, Louis Bera et Jean-Jacques Prompsy, devront, quant à eux, expliquer aux juges pourquoi ils ont payé en 1990 et 1991 6 millions de dettes laissées par Dauphiné News. Jean-Jacques Prompsy, mis en examen pour corruption, cumulait au moment des faits les fonctions de directeur commercial et de directeur de l'eau pour la France. Une lettre anonyme adressée au juge le désigne comme «le fusible du président Jérôme Monod». Le juge Courroye note dans son ordonnance que «l'examen des agendas de Jérôme Monod révèle que l'intéressé (Prompsy, ndlr) avait de fréquents rendez-vous avec le président de la Société lyonnaise des eaux». C'est à la demande de Prompsy que Jérôme Monod viendra témoigner mardi.